



Sommaire

Ecotaxe et fiscalité écologique, prenons du recul	2-3
De LUMO à Citizenergy	4-5
Prix du pétrole et renouvelables	5
Une petite nouvelle à Défi énergies 17	6
Energie partagée	6
Un nouveau garage pour la Caravane du Soleil	7
Notes de lecture	8

défi énergies 17 **INFOS** n° 49 - Janvier 2015



EDITORIAL Daniel Hernot

Une arithmétique implacable

Prenez d'un côté une modélisation du comportement de l'atmosphère mettant en relation l'élévation de sa température en fonction de la concentration en gaz carbonique. Prenez d'un autre côté la quantité de gaz carbonique émise par l'utilisation des combustibles fossiles. Si vous fixez une limite à l'élévation de température, vous obtenez la quantité maximale de combustibles fossiles que vous pouvez consommer.

Le résultat de ce calcul est édifiant : pour un réchauffement limité à deux degrés, la plus grande partie des ressources connues en charbon, pétrole et gaz devront rester à leur place dans le sous-sol ! Les conséquences pour le proche avenir sont multiples et les milieux économiques commencent à peine à les percevoir. D'abord, inutile d'investir des fortunes pour rechercher de nouvelles ressources en mer profonde ou dans l'arctique. Inutile aussi de ravager la planète pour capter les gaz et pétrole de schiste. Mais si on ne prépare pas suffisamment cette transition énergétique, on verra s'envoler le prix des combustibles fossiles devenus rationnés alors qu'on n'aura pas su à temps en faire baisser la demande. Quant aux sociétés d'exploitation qui ne sauraient pas se reconverter, devenues sans avenir, leurs actions s'écrouleraient, entraînant une nouvelle crise économique et monétaire.

A moins que leur lobbying arrive encore à faire capoter les prises de décisions internationales, nous entraînant alors vers une évolution irréversible du climat, aux conséquences imprévisibles... Soutenons Paris 2015 !

Ecotaxe et fiscalité écologique : prenons du recul

Yves Grosset-Grange

Le principe de la taxation de l'énergie et des émissions de CO2 est devenu un acquis commun à la plupart des instances qui ont participé au Grenelle de l'environnement, c'était en 2009. Il était enfin prévu de transférer une part de la fiscalité qui pèse sur ce qui est « bon » (l'emploi) vers ce qui est « mauvais » (les dégradations de notre terre nourricière.) Depuis lors toutes les tentatives de mise en œuvre concrète ont échoué. Pourquoi ? Comment en sortir ?

Jean-Charles Hourcade (*) en a fait une analyse fouillée et consternante. En résumé, il fait un diagnostic à deux niveaux : d'une part chaque annonce de mesures « promettait » de frapper plus durement certaines catégories, sans rien leur dire de la façon dont on allait accompagner leur adaptation. D'autre part cette incapacité à parler à ces catégories tient à ce qu'on n'ose toujours pas dire que notre modèle de développement ne peut plus tenir. Qui l'osera ? Voici un long extrait d'un article qu'il a consacré à ce sujet en septembre 2014 :

« Revenons au moment où la taxe carbone eut pour la première fois les honneurs du 20 heures. Nicolas Hulot avait fait signer son pacte écologique par les candidats à la présidentielle de 2007. N. Sarkozy, une fois élu, respecta sa signature en lançant la mission Rocard.

Mettons-nous alors à la place de la femme du berger pyrénéen qui fait 80 kilomètres par jour pour compléter les revenus de la vente des fromages de son mari ; à celle de l'informaticien, devenu propriétaire en banlieue, qui dépend totalement de sa voiture pour aller au travail ; à celle du paysan auquel on a expliqué la nécessité de se moderniser via des procédés énergivores ; ou encore à celle de l'ouvrier de ce qui reste de sidérurgie en France. Tous veulent bien entendre parler de l'avenir de la planète, mais ils n'ont pas choisi d'être là, ou plutôt ils l'ont fait en écoutant les conseils d'autres « sachants », piégés eux-mêmes par les utopies issues des Trente Glorieuses, dont celle d'une énergie bon marché.



Le casse-tête des déplacements domicile travail

C'est comme s'ils avaient passé un contrat avec la société et que celle-ci remettait en cause subrepticement l'une des clauses. Ce contrat, c'est celui d'un État providence financé par des cotisations sociales, d'un accès à la propriété individuelle, de l'extension urbaine, d'une agriculture modernisée par la politique agricole commune, d'une industrie fondée sur les économies d'échelle et d'un consumérisme où la recherche du bas prix justifie l'enserrement des villes par les grandes surfaces. Or ce contrat est peu tenable en cas d'é-

nergie chère.

La crise de 2008 a mis en évidence les fragilités de ce modèle. Or c'est à une population exposée au chômage, à des risques de déclassement, au procès d'avoir vécu au-dessus de ses moyens et à un affaiblissement de ses repères culturels que l'on propose de relever les prix de l'énergie pour sauver la planète. On pourra toujours lui répéter qu'il faut réduire les émissions de carbone, qu'il n'y aura pas de transition énergétique sans payer l'énergie plus cher. Mais elle ne l'entendra pas, tant qu'on ne dit pas quel nouveau contrat social en découle, qui ne fragiliserait pas encore plus son quotidien. »

Mais quel nouveau contrat social ?

Plus grave, sommes-nous en état de débattre d'un contrat social ? En un temps où l'esprit de compétition économique a été poussé très haut dans notre système de valeurs, et bien plus haut que les idées de solidarité promues par le Conseil de la Résistance à la Libération, on peut en douter.

L'avenir dira si les événements tragiques de ce mois de janvier auront provoqué un sursaut salutaire, mais n'oublions pas que la défiance à l'encontre de la fiscalité carbone s'est installée et renforcée au fur et à mesure des tentatives et reculades qui ont eu lieu depuis 20 ans (une taxe carbone avait déjà été tentée sous Jospin !)

Taxer mieux et non taxer plus

C'est pourquoi toute nouvelle tentative de taxation de l'énergie ou des émissions de CO2 doit être discutée en même temps que les mesures de restitution du produit de cette taxe : il doit s'agir d'un déplacement des prélèvements obligatoires, et non d'un supplément d'impôts (**).

Cela peut passer, pour les particuliers, par la baisse des cotisations sociales salariales, la baisse d'impôts tels que la taxe d'habitation, ou celle de la TVA sur les biens de première nécessité. Sans jeter aux oubliettes l'allègement de charges que constituerait le « Chèque énergie » pour les premiers kilowatts-heures de la consommation de base des ménages les plus fragiles en électricité et chauffage.

Pour les entreprises on visera plutôt la taxe foncière, les co-



tisations sociales patronales ou l'impôt sur les sociétés

Resterait à traiter le problème des longs déplacements automobiles obligatoires domicile-travail. Pour éviter de passer par une usine à gaz ingérable de compensations personnalisées, il faudra bien passer par des mesures de type forfaitaire qui favoriseront indûment une petite partie des travailleurs ciblés. Mais si c'est le prix à payer pour pouvoir donner un signal prix « convaincant » à toute consommation marginale d'énergie, par une fiscalité incitative, il serait dommage de s'en priver.

Et c'est à partir de la nouvelle situation créée par les prix taxés de l'énergie que la réflexion sur le nouveau modèle de développement pourra s'enclencher, avec la participation de tous. Dommage qu'on n'y ait pas pensé avant.

D'autres pays l'ont fait depuis longtemps

La Suède est un très bon exemple de réforme fiscale globale qui modifie complètement les incitations par les prix (voir encadré).

De tels exemples montrent que **la réforme globale des prélèvements obligatoires à laquelle ils se sont livrés relève d'une orientation de politique générale.** Chez nous, et en référence avec notre Constitution, cela incombe au Président. Sa mise en musique impose ensuite une coordination entre les divers ministères concernés, et c'est la responsabilité du Premier ministre. Continuer à laisser un seul ministère -de l'environnement et/ou de l'énergie- face à un tel problème global fera toujours courir un grand risque d'échec...

(*) Jean-Charles Hourcade est Directeur de recherche au CNRS et directeur du CIRED (Centre de Recherches International sur l'Environnement et le Développement —

www.centre-cired.fr). Il est régulièrement consulté comme expert par la plupart des agences internationales de l'environnement et de l'énergie.

(**) il y aurait d'ailleurs largement de quoi compenser dans la mesure où cette nouvelle fiscalité sur l'énergie frapperait largement des produits importés, c'est à dire de la valeur ajoutée qui se fait à l'étranger.

Fiscalité en Suède

La Suède a pris en compte la question du changement climatique dans sa fiscalité et s'est lancée dans une réforme globale depuis... 1991.

Dès son introduction, une taxe carbone a été instaurée au niveau de 23 € la tonne de CO₂. Différentes propositions pour affecter les recettes de la taxe dans des fonds environnementaux n'ont pas été retenues par le parlement.

En revanche cette taxe carbone faisait partie intégrante d'une grande réforme fiscale comportant, entre autres, une réduction du taux marginal de l'impôt sur le revenu à 50% maximum, une réduction de l'impôt sur les sociétés de 57% à 30%, et une généralisation de la TVA à un taux uniforme.

La taxe carbone est ensuite progressivement montée à environ 100 € la tonne de CO₂, mais avec des exonérations importantes pour l'industrie.

Il existe en outre une incitation aux économies sous forme de taxe sur l'énergie, même dé-carbonée et renouvelable. Pour éviter une double taxation de l'électricité, la taxe carbone et la taxe sur l'énergie ne sont pas appliquées aux énergies primaires utilisées dans les centrales électriques.

Source <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00433906/document>

Simulation de substitution fiscale pour un ménage ordinaire

Imaginons un des ménages-types décrits par l'UNAF (Union nationale des associations familiales) : deux parents, deux garçons âgés de 6 à 13 ans. (voir les différents ménages-types sur <http://www.unaf.fr/spip.php?rubrique160>).

Voici quelques estimations (par nous) à l'intérieur de son budget-type annuel :

- **Énergie (carburants pour 1 voiture + électricité et gaz du logement)** 2050 €
- **Alimentation** 9600 €
- **Information-communications-loisirs-culture** 4200 €

Voici les taxes actuelles estimées pour ces postes :

- **1330 € de TVA sur les postes peu énergivores** : alimentation, information, communication, loisirs et culture
- **560 € de TVA et TICPE (taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) sur énergie et carburants.**



Et voici ce que pourrait donner une autre distribution du même prélèvement fiscal total :

Diminuer la TVA sur alimentation informations et loisirs, par exemple de 1000 €, et augmenter de 1000 € (autant) les taxes sur les énergies.

Résultat :

les dépenses d'énergies passent de 2 050 € à 3 050 €, tandis que l'alimentation et les services peu délocalisables baissent de 13 800 € à 12 800 €.

Total identique, mais signaux-prix incitatifs : vers les économies d'énergies, les changements d'habitudes, voire un projet de déménagement vers un logement mieux placé. Et vers plus de livres, internet, cinémas, concerts et spectacles.

A moyen terme : même niveau de vie, mais moins d'importations et plus de recours à des services peu délocalisables.

Remplacer du CO₂ par de la « miousic », c'est chouette !



Une nouvelle structure européenne vient de se mettre en place pour nous permettre, en tant que citoyens européens, d'orienter les financements bancaires vers les énergies renouvelables grâce à l'effet de levier de notre épargne. La mise en réseau de cette épargne citoyenne peut désormais se faire grâce à Citizenergy.



En Europe, l'appropriation citoyenne de l'énergie repose généralement sur des particuliers engagés qui s'organisent, par exemple en coopératives (*), pour développer et gérer un projet d'énergie renouvelable. Ils bénéficient alors d'un revenu issu de la vente de l'électricité produite. Du même coup ils contribuent à la croissance d'un nouveau système énergétique : production décentralisée, création de valeur à l'échelle locale, et plus grande indépendance énergétique.

(*) système très développé en Allemagne et au Danemark

Et le crowdfunding ?

Mais leurs apports personnels ne suffisent souvent pas à couvrir l'investissement. Recourir alors à un complément par emprunt bancaire semble la seule évidence. Pourtant, il y a une autre solution, complémentaire : s'adresser à chacun d'entre nous par le « crowdfunding ». Autrement dit la finance participative.

L'exemple de crowdfunding le plus proche (en matière d'énergie renouvelable) est la société LUNA, créée à Aytré (près de La Rochelle) pour investir dans des panneaux photovoltaïques sur une toiture d'école publique : des citoyens ont apporté 10 % de l'investissement en souscrivant des obligations de la société LUNA (les obligations sont des parts à rendement fixe, donc quasiment sans risque, ce qui ne donne pas de droit de vote dans la société.)

LUMO, LUNA, même combat

Dans ce cas d'Aytré, c'est une autre société, LUMO (dont le siège est à La Rochelle : www.lumo-france.com) qui a fourni le service de collecte des fonds du crowdfunding local : grâce à sa plate-forme internet cette collecte s'est faite quasiment sans frais, ce qui ouvre à tous cette forme d'investissement, même à des apporteurs de très petites sommes. D'autres

projets régionaux font appel à LUMO pour collecter de l'épargne citoyenne. En particulier deux grands projets d'environ 1 700 m² chacun sur des hangars d'entreprises.

Des plateformes similaires de collecte d'épargne existent ailleurs, mais elles ne couvrent pas le territoire européen. Offrir à des citoyens, dans toute l'Europe, de participer à des investissements en énergies renouvelables, tel est le projet-phare de Citizenergy, en commençant par la création d'une plateforme européenne de crowdfunding.

Mais cela va plus loin. Soutenue et cofinancée par l'Union



européenne, cette initiative est portée par un consortium de 14 organismes dont l'objectif est de mutualiser et développer des connaissances sur les énergies renouvelables et l'investissement citoyen.

Ses membres sont des associations, centres de recherche, coopératives d'énergie, et acteurs de la finance participative. Pour commencer, les 14 partenaires du projet espèrent collecter près de 15 millions d'euros d'ici 2017 auprès de citoyens de 10 pays de l'Union européenne.

LUMO est l'une des trois plateformes de crowdfunding partenaires du projet Citizenergy. Elle y partagera son expérience et son expertise de financement participatif des énergies renouvelables en France.

La Région Poitou-Charentes et l'ADEME Poitou-Charentes ont exprimé leur soutien à Citizenergy en intégrant le comité de validation du projet.

Trois associations appuient également le projet au niveau local : Nature environnement 17, le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), et Défi énergies 17.

Félicitations au Smictom Vals Aunis : il fait partie des 58 territoires lauréats de l'appel à projets « **Territoire zéro déchet, zéro gaspillage** ». Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans une **démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire**, via la mobilisation de **l'ensemble des acteurs locaux** (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants : Réduire toutes les sources de gaspillage, Donner une seconde vie aux produits, Recycler tout ce qui est recyclable.

Appel au financement participatif pour deux nouveaux projets régionaux Yves Grosset-Grange

Voulez-vous investir sur un toit qui n'est pas le vôtre ? LUMO, plate-forme locale de crowdfunding (financement participatif), est missionnée par SERGIES, régie d'électricité de communes rurales de la région, pour lancer un appel aux épargnants pour deux grands projets photovoltaïques.

Un hangar agricole et le bâtiment de stockage de bois d'une PME de construction fournissent une surface suffisante pour des panneaux photovoltaïques d'une capacité de production électrique prévue de 550 000 kWh par an, soit la consommation hors chauffage de 200 foyers environ.

Le montage financier prévu est le suivant :

- 20 % de l'investissement seront apportés par SERGIES (*)
- 20 % par le crowdfunding sous forme d'obligations
- le complément de 60 % proviendra d'un emprunt bancaire souscrit par SERGIES

La souscription a été ouverte le 29 novembre 2014 et se terminera le 15 février 2015. Chaque souscripteur d'obligations de ces projets peut ainsi prendre une petite part d'un accroissement sensible de la production locale d'électricité renouvelable : la mise de fonds minimale est de 25 €, ce qui met vraiment cette démarche à la portée de tout le monde.

Les souscripteurs recevront ensuite chaque année une part

de remboursement de leur mise de fonds, plus les intérêts du capital leur restant dû par SERGIES.

Cette forme d'investissement semble plaire, puisque plusieurs des souscripteurs d'obligations des projets précédents (en Charente-Maritime) ont déjà « rempli » en acquérant des obligations de ces nouveaux projets, via le même prestataire de collecte d'épargne citoyenne, LUMO.

Les informations techniques et financières détaillées sont disponibles sur le site de cette plate-forme de crowdfunding : <https://www.lumo-france.com/projets>

(*) SERGIES, le porteur de ces projets, est une société d'économie mixte locale (SEML) ce qui signifie qu'elle est majoritairement détenue par des collectivités territoriales. 265 communes de la Vienne et du Maine-et-Loire, désireuses d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur leur territoire, ont créé SERGIES en 2001 aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Agricole et de Franpart.



Le parc éolien de Lusignan (86) et plusieurs grands sites photovoltaïques sont des réalisations des collectivités locales de la Région Poitou-Charentes à travers la société d'économie mixte régionale SERGIES (photos SERGIES).

Pourquoi la baisse des prix du pétrole ne nuit pas aux renouvelables

L'analyse de ce phénomène a été traitée dans un article récent de NOVETHIC, média spécialisé dans les investissements socialement responsables (ISR.) Les auteurs constatent que les décisions d'investissement dans les énergies renouvelables (EnR) ont même progressé de 16% en 2014, et qu'elles sont attendues en forte hausse cette année dans l'éolien et le solaire. (voir encadré).

Cet apparent paradoxe tiendrait principalement au fait que le pétrole ne contribue qu'à une petite fraction de la production d'électricité dans le monde, alors que les renouvelables, dont les coûts diminuent avec continuité, sont jusqu'à maintenant principalement consacrées à la production électrique.

En revanche la chute des cours du pétrole est un coup dur pour le secteur des véhicules électriques, et pour les investissements de sobriété énergétique (isolation, process industriels économes...).

Et au final, « ce sont davantage le pétrole et le gaz non conventionnels nord-américains (gaz de schiste, de houille, etc.) que les investissements mondiaux dans les EnR qui risquent d'être fortement affectés par la chute des cours du brut. »

Selon NOVETHIC, « Les décisions d'investissement dans les énergies renouvelables (EnR) ont crû de 16 % à travers le monde en 2014, selon les données publiées le 9 janvier par Bloomberg New Energy Finance (BNEF). Elles ont atteint 310 milliards de dollars l'an dernier, enregistrant leur première hausse depuis 2011. Leur augmentation a été de 32 % en Chine et de 8 % aux Etats-Unis. En Europe, elle n'a été que de 1 %. Mais en France, la progression s'est élevée à 26 %. Elle s'explique en particulier par le projet de centrale photovoltaïque de Cestas, en Gironde : avec 300 MW, ce devrait être la plus puissante d'Europe. » (16/01/2015)



Depuis quelques temps, les administrateurs et l'animateur de Défi énergies 17 se demandaient comment valoriser notre potentiel pédagogique, alors que l'Espace Info Energie ne réalise presque plus d'animations scolaires. Les outils existent, alors pourquoi ne pas recruter un nouveau salarié pour assurer cette mission si importante pour DE17 depuis plus de 20 ans ?

Inutile de songer à le faire en autofinancement total ! La piste de l'emploi aidé a donc été choisie, en même temps que la « cible marketing » des TAP. Ces « Temps d'Activités Péri-scolaires » découlent de l'instauration des nouveaux

rythmes scolaires, notre association a proposé ses services pour encadrer les élèves durant ces temps.

Réponses positives rapides des communes de Vandré, Surgères et Aigrefeuille d'Aunis, trois conventions ont été signées. Dans le cadre des contrats uniques d'insertion, l'aide de l'état nous a permis de boucler le financement du second poste, avec une part d'autofinancement par l'association.

Forts de tout ce travail en amont effectué par l'animateur et malgré un premier recrutement peu approprié (voir le bulletin précédent, page 6 : *Enfin un second collaborateur*), nous avons choisi Solen Laudriec le 1^{er} novembre dernier, pour une durée initiale d'un an. Ses premiers pas avec nous sont un succès. Motivée, compétente et dynamique, elle a tout de suite su s'intégrer et c'est en totale autonomie qu'elle assure déjà, après seulement deux mois, les missions qui lui sont proposées. Solen a été recrutée sur un poste de chargé d'animation. Elle conçoit et réalise les animations scolaires, valorise les actions pédagogiques et recherche de nouveaux projets de sensibilisation.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans la région (Solen arrive du 44 !) et espérons qu'elle trouvera au sein de l'association tout l'épanouissement personnel et professionnel qu'elle recherche !

Energie partagée : une autre forme d'investissement citoyen



Énergie partagée a été créé par Enercoop, La Nef et Solira Développement. Selon sa charte, il prône une consommation d'énergie réduite (sobriété et efficacité) et, pour couvrir cette consommation résiduelle, une production intégralement basée sur les renouvelables. Il s'attache à l'implication des citoyens directement concernés : chaque souscripteur du FCP Énergie partagée peut choisir le projet vers lequel il souhaite que soit dirigée son épargne.

Actuellement dans la région Poitou-Charentes, Énergie

partagée est actionnaire de l'éolienne « La Citoyenne » de Rilhac-Lastours (87) construite en 2014 à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs.

Il soutient le projet de méthanisation « Métheadoux » à Sainte-Soulle (17). A proximité, il intervient dans une unité de méthanisation « Méthelayou » à Préchacq-Navarrenx (64) et le rachat d'un parc éolien « La Limouzinière » (44).

Pour en savoir plus sur les projets et y souscrire :
www.energie-partagee.org



Départ de Marsais

Cela faisait plusieurs années que Marsais nous allouait l'un des garages des ateliers municipaux, pour remiser une partie de notre matériel pédagogique et surtout la Caravane du Soleil. Toutes les bonnes choses ayant une fin, c'est désormais St Germain de Marencennes qui prend le relais. Remercions ces deux communes pour leur générosité ! A l'aide de plusieurs véhicules, une équipe de Défi énergies 17 (Yves, Michel, Aurélien, Solen et moi) s'est chargée du déménagement en un seul tour. Voici un diaporama de l'opération, effectuée sans encombre le 2 décembre dernier.



Arrivée à St Germain de Marencennes



L'intérieur du garage.
Au fond, la Caravane du Soleil.



A gauche, le garage pour la Caravane du Soleil. A droite le local pour le matériel pédagogique : on est passés par la fenêtre !



Yves évalue les possibilités de manœuvrer...



Solen en train de ranger le matériel.



Cette partie de toit transparente tombe à point nommé : pas besoin de fixer en toiture le petit capteur qui maintient la batterie chargée !

Notes de lecture

Véhicules électriques et environnement : une illusion coûteuse

Un texte publié le 24 novembre 2014 | Par [Benjamin Dessus](#)

Extraits : « La politique de développement intensif du parc de véhicules électriques engagée par la ministre de l'environnement, avec le projet d'installation de 7 millions de bornes de recharges d'ici 2030, apparaît comme la mesure phare, dans le domaine du transport, de la loi sur la transition énergétique qui vient d'être votée en première lecture par l'Assemblée nationale.

C'est la seule, en effet, qui soit assortie de financements très importants, aussi bien à l'achat des véhicules (6 300 à 10 000 €) qu'à la mise en place de bornes de recharge (1 500 € à 12 000 € en fonction de leur puissance).

Les justifications évoquées à cette politique par les pouvoirs publics sont principalement la réduction de notre dépendance pétrolière, la réduction des pollutions locales (particules fines et oxyde d'azote), du bruit et des émissions de gaz à effet de serre. Mais cette politique ambitieuse est-elle justifiée en termes environnementaux et financiers ? »

Les réponses sont sur son blog :

<http://blogs.mediapart.fr/blog/benjamin-dessus/241114/vehicules-electriques-et-environnement-une-illusion-couteuse>

En résumé, en additionnant les consommations d'énergie dès la fabrication de la voiture et des batteries, on ne gagne rien par rapport à une voiture diesel, et seulement 20 % par rap-

port à une voiture à essence.

En termes d'émissions de GES, on gagne beaucoup en France (nucléarisée) et presque rien en Allemagne ; avec les mix électriques actuels.

Quant aux émissions de particules fines, elles sont plus élevées lors de la fabrication des batteries d'une électrique que lors de 150 000 km parcourus avec un diesel équipé des filtres exigés par les nouvelles normes.

Bref, avec une électrique on délocalise la pollution hors des centres-villes, et on ne gagne en émissions de GES qu'avec un mix électrique très nucléaire. Reste un seul avantage valable partout : faire moins de bruit.

En comparant l'effet d'1 € d'aides publiques (*) pour la réduction des émissions de GES, selon les diverses « solutions » de transition énergétique, il est clair que l'électrification du parc automobile est mise KO en 1 seul round par tout le reste : rénovation du bâti, éolien, et photovoltaïque.

(*) selon les barèmes en vigueur en fin 2014.



PAVÉ DANS LA MARE jeté par la journaliste canadienne Naomi Klein, avec son livre *This Changes Everything : Capitalism vs the Climate (Cela change tout : le capitalisme contre le climat)* pas encore traduit en français
Voici un petit aperçu de son discours.:

« Nous ne pourrons atteindre les objectifs fixés par les scientifiques qu'en contraignant certaines des entreprises les plus rentables de la planète à tirer un trait sur des milliers de milliards de dollars de recettes futures en renonçant à exploiter la grande majorité des réserves prouvées de combustibles fossiles. Il nous faudra également trouver des milliers de milliards de plus pour financer des transformations sociétales susceptibles de relever le défi du zéro carbone et de préparer le monde à réagir aux catastrophes. » (...)

« Autrement dit, si la justice climatique l'emporte, le prix qu'auront à payer nos élites économiques sera bien réel » (...)
« De nombreux arguments économiques plaident pour l'abandon des combustibles

fossiles, et de plus en plus d'investisseurs patients en prennent conscience. Mais nous ne remporterons pas la bataille contre le réchauffement climatique en essayant de battre les comptables sur leur propre terrain – en soutenant, par exemple, qu'il est plus rentable d'investir aujourd'hui dans la réduction des émissions que de réparer, demain, les dégâts de la catastrophe. (...)

Nous gagnerons en affirmant que de tels calculs sont moralement monstrueux, puisqu'ils insinuent qu'il serait économiquement acceptable de laisser des pays entiers disparaître, des millions de gens mourir sur des terres desséchées et de priver les enfants d'aujourd'hui de leur droit à habiter un monde fourmillant des merveilles et des beautés de la création. »

Bulletin de l'association

DEFI ENERGIES 17

ISSN 1955-8889

Tirage papier: 100

Responsable de publication
Jean-Paul Blugeon

Rédaction
Jean-Paul Blugeon
Yves Grosset-Grange
Daniel Hernot
Aurélien Piccicuto

Le dessin en couverture
est signé JEF

EDITEUR

DEFI ENERGIES 17

Espace communautaire Berlioz
5 rue Jean-Philippe Rameau
17700 SURGERES
05 46 01 18 67

contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org

Les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas celle de l'association.

Défi énergies 17 autorise toute reproduction de texte ou d'illustration, sous réserve de mentionner la source.